

**DÉLIBÉRATION N°2025-2026\_72  
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur**

**Séance en date du 10 mars 2026**

**6 – Affaires immobilières :**

**Point 6.4 Demande d'inscription d'un corpus d'hogrammes de l'Université Marie et Louis Pasteur au titre des monuments historiques (pour vote)**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 25 Membres représentés : 5 Total : 30	Suffrages exprimés : 30  Pour : 30 Contre : 0

**VU** l'article L622-20 du Code du patrimoine ;

**VU** l'approbation du Conseil du département Optique de l'Institut FEMTO-ST du 2 décembre 2025 ;

**VU** l'approbation du Comité de direction de l'Institut FEMTO-ST du 15 décembre 2025.

L'université Marie et Louis Pasteur sollicite la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté d'instruire un dossier de protection d'un corpus d'hogrammes de l'Université Marie et Louis Pasteur au titre des monuments historiques.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la demande d'instruction d'un dossier de protection d'un corpus d'hogrammes de l'Université Marie et Louis Pasteur au titre des monuments historiques.

Besançon, le 10 mars 2026

Le Président de l'Université Marie et Louis Pasteur

Hugues DAUSSY



Annexe 6.4.1 : Lettre de soutien du département optique FEMTO ST

Annexe 6.4.2 : Lettre de soutien: du laboratoire FEMTO ST

Date de transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'université Marie et Louis Pasteur : 10.03.2026

Date de publication sur le site internet de l'université Marie et Louis Pasteur : 16.03.2026

**DEPARTEMENT OPTIQUE**

**François COURVOISIER**

Directeur de Recherche CNRS

Directeur du Département d'Optique

Institut FEMTO-ST

UMR CNRS 6174

Tél. +33 (0)3 63 08 24 23

francois.courvoisier@femto-st.fr

A l'attention du Conseil d'Administration  
de l'Université Marie et Louis Pasteur

Besançon, le 18 Décembre 2025

**Protection de la collection d'Hologrammes du Département d'Optique**

Chers collègues,

Par décision à l'unanimité le 2/12/2025, le Conseil du Département Optique soutient pleinement la démarche de faire protéger la collection d'hologrammes du Département d'Optique de FEMTO-ST au titre des monuments historiques.

François COURVOISIER

Directeur du Département d'Optique

**DIRECTION**

Michaël Gauthier  
Directeur de l'institut FEMTO-ST  
directeur@femto-st.fr

6 février 2026

A l'attention du Conseil d'Administration  
de l'Université Marie et Louis Pasteur

**Objet : Protection de la collection d'Hologrammes du Département d'Optique de FEMTO-ST**

Chers collègues,

Lors de sa séance du 15/12/2025, le Comité de direction de FEMTO-ST a voté à l'unanimité son soutien sans réserve la démarche de protection de la collection d'hologrammes du Département d'Optique de FEMTO-ST au titre des monuments historiques.

Michaël GAUTHIER  
Directeur de l'institut FEMTO-ST

Michaël GAUTHIER  
Directeur de l'institut FEMTO-ST

